



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 31 juillet 2019

## **Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2019/2020 – dépôt des dossiers jusqu’au 15 septembre**

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2019 / 2020.

**D'un montant annuel de 2000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B.**

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Les candidats se préparant seuls sont éligibles à ce dispositif sous réserve d'être inscrits à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Ils joindront obligatoirement à leur dossier la charte de tutorat dûment signée par le demandeur et le tuteur encadrant les obligations respectives de chacun (document à télécharger) : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Recrutement/Allocation-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique>

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec **une attention particulière pour les personnes domiciliées et/ou ayant été scolarisées en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville ou en zone rurale à revitaliser.**

Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)  
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

**Le dépôt des dossiers se fait exclusivement en ligne via le site démarches simplifiées à l'adresse suivante :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

**Les dossiers en format papier ne seront pas acceptés.**

**La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 septembre 2019 minuit.**

#### **Contact presse**

Aurélie CONTRECIVILE

Tel : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est